Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Sceaux-du-Gâtinais - Courtempierre

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2012

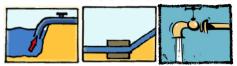
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Eaux brutes	5
	1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau	5
	1.5.2	. Achats d'eaux brutes	6
	1.6.	Eaux traitées	6
	1.6.1	J	
	1.6.2		
	1.6.3		
	1.6.4		
	1.6.5		
	1.6.6		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarif	ication de l'eau et recettes du service	9
	2.1.	Modalités de tarification	9
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
	2.3.	Recettes	11
3.	Indic	ateurs de performance	12
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau.	
	3.3.1	<u>.</u>	
	3.3.2		
	3.3.3		
	3.3.4	<u>.</u>	
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Er	
	non déf		
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) Erreur! Signo	
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) Erreur! Signe	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) Erreur! Signe	
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1) Erreur! Signo	et non défini.
4.	Finar	ncement des investissements	17
	4.1.	Branchements en plomb	17
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	17
	4.4.	Amortissements	17
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usage	er et les
	perform	ances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée dél	libérante au
	cours du	ı dernier exercice	18
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau Erreur	·! Signet non
dé	fini.		_
	5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	18
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	
		1	

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



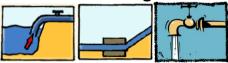
Le service est géré au niveau ☐ communal ☑ intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Sceaux-du-Gâtinais -Courtempierre
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production		
Protection du point de prélèvement (1)		
Traitement (1)		\boxtimes
Transfert	\square	
Stockage (1)	\boxtimes	
Distribution	\square	
(1) A compléter		

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : COURTEMPIERRE, SCEAUX-DU-GATINAIS, CORBEILLES (partiellement), PREFONTAINES (partiellement).
- Existence d'une CCSPL □ Oui □ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation*:..... ☒ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **☑** régie

- ☐ régie avec prestataire de service
- □ régie intéressée
- □ gérance
- ☐ délégation de service public : affermage

^{*} Approbation en assemblée délibérante

☐ délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 880 habitants au 31/12/2012 (880 au 31/12/2011).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 511 abonnés au 31/12/2012 (530 au 31/12/2011).

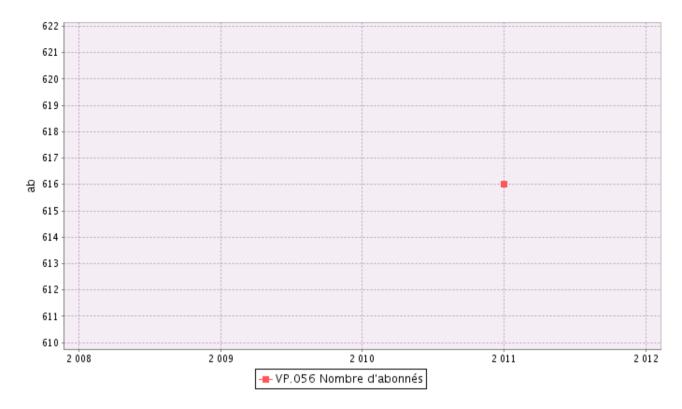
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2011	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2012	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012	Variation en %
COURTEMPIERRE	131	134	0	134	2 %
SCEAUX-DU- GATINAIS	387	364	0	364	- 6 %
CORBEILLES	4	4	0	4	0 %
PREFONTAINES	8	9	0	8	13 %
Total	530	511	0	511	- 4 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,44 abonnés/km au 31/12/2012 (21,20 abonnés/km au 31/12/2011).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,72 habitants/abonné au 31/12/2012 (1,66 habitants/abonné au 31/12/2011).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,39 m³/abonné au 31/12/2012. (118,19 m³/abonné au 31/12/2011).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

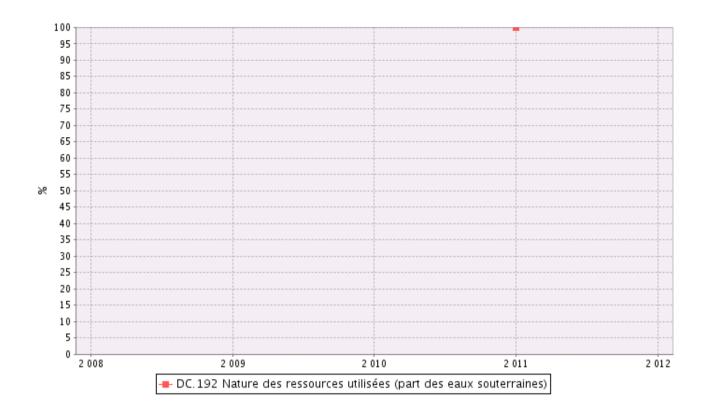


Le service public d'eau potable prélève 69 154 m³ pour l'exercice 2012 (78 530 pour l'exercice 2011).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Forage de LA MERIE			78530	69 154	- 14,00 %
Total			78530	69 154	- 14,00 %

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.



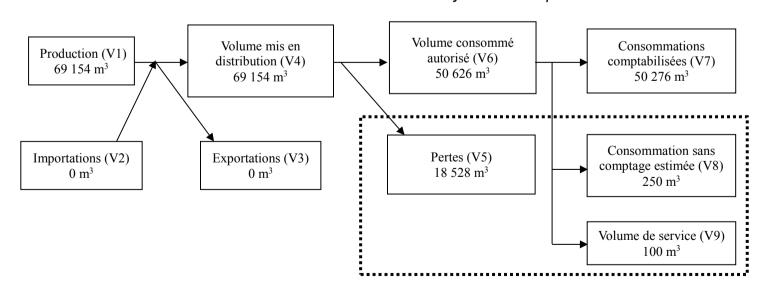
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eau brute qu'il traite lui-même :

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012



1.6.2. Production

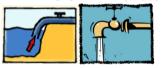


Le service n'a pas de station de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2011 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
Forage de LA MERIE	78 530	69 154	- 12 %	
Total du volume produit (V1)	78 530	69 154	- 12 %	

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Le service n'achète pas d'eaux traitées.

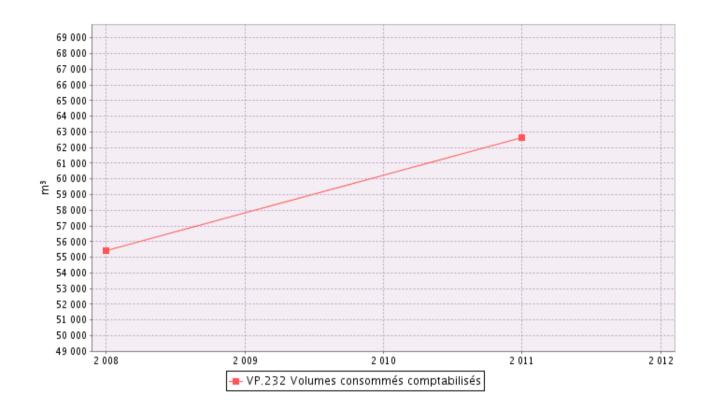
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	62 639	50 276	- 20%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V7)	62 639	50 276	- 20 %
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V ₃)	0	0	0%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2011 en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	250	250	0 %
Volume de service (V9)	100	100	0 %

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2011 en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	62 989	50 626	- 20 %

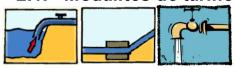
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 25 kilomètres au 31/12/2012 (25 au 31/12/2011).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 75,00 €au 01/01/2012 75,00 € au 01/01/2013

Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)							
25,00 €	25,00 €						
30,00€	30,00€						
50,00 €	50,00€						
Part proportionnelle (€ HT/m³)							
0,85 €/m³	0,87 €/m³						
0,85 €/m³	0,87 €/m³						
€	€						
vances							
5,5 %	5,5 %						
0,07 €/m³	0,07 €/m³						
0,2784 €/m³	0,40 €/m3						
0 €/m³	0 €/m³						
0 €/m³	0 €/m³						
	30,00€ 50,00 € 0,85 €/m³ 0,85 €/m³ € vances 5,5 % 0,07 €/m³ 0,2784 €/m³ 0 €/m³						

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 24/12/2010 fixant les tarifs du service d'eau potable
- > Délibération du 25/06/2003 effective à compter du 24/07/2003 fixant les frais d'accès au service
- > Délibération du 21/12/2011 effective à compter du 23/03/2012 fixant le prix de location des compteurs
- ➤ Délibération du12/12/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant le prix de l'eau.

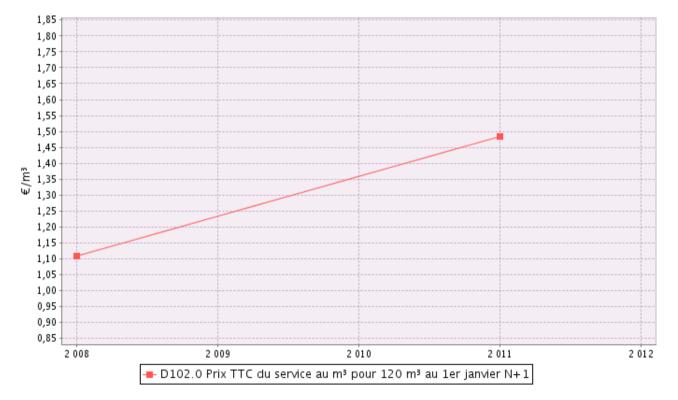
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	25,00	25,00	0 %			
Part proportionnelle	102,00	104,40	2 %			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	127,00	129,40	2 %			
Taxes et redevances						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0 %			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,41	120*0,40 = 48,00	44 %			
VNF Prélèvement :	0,00	0	0 %			
Autre :	0	0	0 %			
TVA	9,28	129,40+8,40+48,00= 185,80*5,5 %=10,22	10 %			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	51,09	66,62	30 %			
Total	178,09	196,02	10 %			
Prix TTC au m ³	1,48	1,63	10 %			



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2012 en €/m³	Prix au 01/01/2013 en €/m³
COURTEMPIERRE	0,85	0,87
SCEAUX-DU-GATINAIS	0,85	0,87

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

x annuelle semestrielle

□ trimestrielle□ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

x annuelle

□ semestrielle

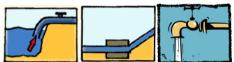
□ trimestrielle

□ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2012 sont de 50 276 m³/an (62 639 m³/an en 2011).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : Augmentation du coût des fournitures et financement des travaux.

2.3. Recettes



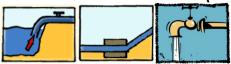
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	53 386,08	48 908,48	- 8 %
dont abonnements	14 825,00	14 092,00	- 5 %
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	53 386,08	48 908,48	- 8 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes vente compteurs	37,40	266,60	612 %
Total autres recettes			
Total des recettes	53 423,48	50 075,08	- 6 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012 : 50 075,08 € (53 423,48 € au 31/12/2011).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012
Microbiologie	7	0	7	0_
Paramètres physico-chimiques	7	0	7	0_

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2011	Taux de conformité exercice 2012
Microbiologie (P101.1)	100	100_
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100_

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



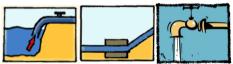
Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012		
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	no	on		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui		
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Non	_Non		
Les 20	0 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points sup	plémentaires sui	vants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Non	Non_		
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Non	_Non		
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs) et des servitudes	Non	oui		
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Non	oui		
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Non	oui		
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non		
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non		
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non		
Les g	Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.				

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2012 est 10 (10 en 2011).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

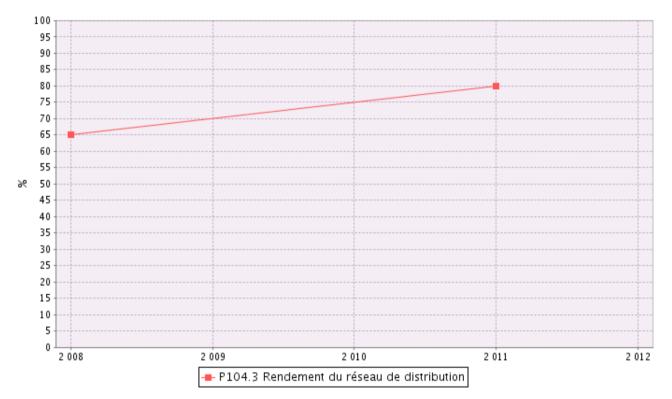
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rendement du réseau en %	79,8	73 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	6,9	5,51
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,8	73 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,07 m³/j/km (1,7 en 2011).

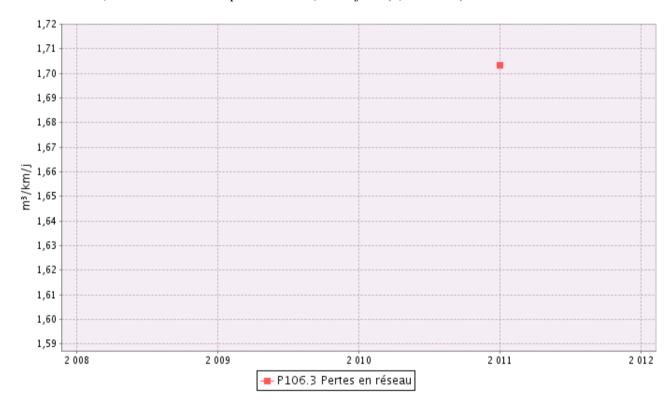
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des pertes est de 2,03 m³/j/km (1,7 en 2011).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire renouvelé en km				0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0 % (0 en 2011).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2012, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60 % (0 % en 2011).

4. Financement des investissements

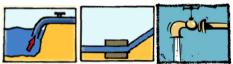
4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10 \mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

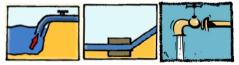
Branchements	Exercice 2011	Exercice 2012
Nombre total des branchements	616	511
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	311	306
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,49 %	1 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	50,49 %	60 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2011	Exercice 2012
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget générales en €		

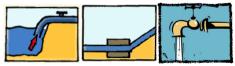
4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		6 826,69 €	5 973,36 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	853,33 €	853,33
	en intérêts	0	0

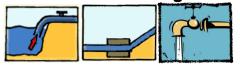
4.4. Amortissements



Pour l'année 2012, la dotation aux amortissements a été de3 411,66 € (3 411,66 € en 2011).

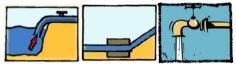
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du

service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Projet d'interconnexion	4 000,00 €	2 421,20 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Il n'y a pas de programme pluriannuel de travaux adopté par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2012.

4.7. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



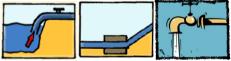
Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2012, le service a reçu aucune demande d'abandon de créances et n'en a pas accordée. 0 € a été abandonné et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2012 (0 €/m³ en 2011).

4.8. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas d'actions de coopération ou d'aide au développement mises en place.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2011	Exercice 2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	880	880
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,48	1,63
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	1 j
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	0	0
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,8	73 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,7	2,07
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,7	2,03
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0	60 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0